École & Collège
Notre-Dame
de Sion

Strasbourg

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez un dossier d'inscription à l'école Notre Dame de Sion et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre établissement.

Notre Dame de Sion est un établissement catholique sous contrat d'association, il a été fondé par Théodore et Alphonse Ratisbonne dans un esprit d'ouverture et de respect des différences. La congrégation de Notre Dame de Sion nous a confié une mission, celle d'accueillir les jeunes tels qu'ils sont pour les accompagner sur leur chemin d'apprentissage.

Cette mission, inscrite dans le projet éducatif, ne pourra se réaliser sans une vraie collaboration entre votre enfant, vous parents et nous équipe éducative. Nous faisons le pari qu'ensemble nous réussirons à guider votre enfant dans sa scolarité avec exigence et bienveillance.

Vous trouverez dans le dossier le règlement de l'Ecole, nous vous demandons de le lire attentivement avec votre enfant afin de prendre la mesure du partenariat que nous vous proposons et ensuite de le signer. Il est pour nous un cadre rassurant et protecteur pour chacun.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement ou précision complémentaire.

Cordialement,

Dorothée JACOBERGER,
Cheffe d'établissement de l'Ecole Notre-Dame de Sion.

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

2 rue Erckmann Chatrian • 67000 STRASBOURG
03 88 35 40 23
ecole@nds67.fr

À joindre au dossier :

- ☐ 1 chèque d'un montant de 8€ correspondant aux frais de dossier (restant acquis à l'institution)
- ☐ 1 chèque d'arrhes de 120 €. En cas de désistement de votre part, il est convenu que ces arrhes seront conservées par l'établissement, sinon ils seront imputés sur la facture de scolarité du 1er trimestre.
- ☐ Un RIB, si vous choisissez le prélèvement automatique.
- ☐ Copie complète du livret de famille parents et enfants.
- ☐ Copie du livret scolaire de l'année en cours et des deux dernières années.
- ☐ En cas de séparation ou de divorce, un justificatif du tribunal (photocopie du jugement).

École & Collège Notre-Dame de Sion Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

2 rue Erckmann Chatrian • 67000 STRASBOURG 03 88 35 40 23 ecole@nds67.fr

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT ÉLÈVE

NOM :

Prénom :

☐ Garçon ☐ Fille

Né(e) le : à

Nationalité

Pays de naissance

Département de naissance

Religion

Photo

Régime : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire (tous les jours de la semaine)

Merci d'indiquer le régime alimentaire de votre enfant :

☐ Repas normal ☐ Repas végétarien (sans viande et sans poisson)

☐ Sans porc ☐ Repas Sans viande (avec poisson)

B RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

RESPONSABLE 1

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM :

Prénom :

Profession :

Employeur :

Situation familiale :

☐ marié(e) ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve)

☐ concubinage ☐ pacs ☐ célibataire

Autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non

Adresse : N° Rue

Code postal : Lieu :

domicile :

Portable :

Adresse mail :

RESPONSABLE 2

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM :

Prénom :

Profession :

Employeur :

Situation familiale :

☐ marié(e) ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve)

☐ concubinage ☐ pacs ☐ célibataire

Autorité parentale : ☐ Oui ☐ Non

Adresse : N° Rue

Code postal : Lieu :

domicile :

Portable :

Adresse mail :

En cas de divorce ou de séparation, nous transmettre un justificatif du Tribunal mentionnant la domiciliation de l'enfant et l'exercice de l'autorité parentale (photocopie du jugement).

ENFANTS (dans l'ordre des naissances)

Nom et prénom : _____ Né(e) le : __/__/____ École fréquentée : _____

Nom et prénom : _____ Né(e) le : __/__/____ École fréquentée : _____

Nom et prénom : _____ Né(e) le : __/__/____ École fréquentée : _____

Nom et prénom : _____ Né(e) le : __/__/____ École fréquentée : _____

ATTENTION : A REMPLIR SI LES PARENTS NE SONT PAS LES RESPONSABLES PAYEURS :

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM : _____ Prénom : _____

Lien de parenté : _____

Adresse : N° _____ Rue _____

Code postal : _____ Lieu : _____

☎ domicile : _____ Portable : _____

Profession du payeur : _____

Adresse mail : _____

C SCOLARITÉ

L'élève redouble-t-il (elle) sa classe ? ☐ Oui ☐ Non

Classe précédente : _____

Etablissement fréquenté l'année dernière : _____

Adresse précise de cet établissement : N° _____ Rue _____

Code postal : _____ Lieu : _____

Frères et sœurs aînés dans d'autres établissements privés : ☐ Oui ☐ Non

J'autorise la collecte et le traitement de l'ensemble des données figurant sur ce document (*) :

(*) Conformément à la loi informatique et libertés du 06.01.1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ.
LE DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE D'INSCRIPTION N'ÉQUIVAUT PAS À UNE INSCRIPTION FERME.

Veuillez envoyer :
- le certificat de radiation fourni par l'école fréquentée en 2023/2024.
- la photocopie du bulletin de fin d'année, avec mention de passage en classe supérieure.

Fait à : _____ le __/__/____

SIGNATURES DES PARENTS

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

FICHE DE MOTIVATION INSCRIPTION 2024/2025

2 rue Erckmann Chatrian • 67000 STRASBOURG
03 88 35 40 23
ecole@nds67.fr

NOM : _____

Prénom : _____

Pour quelles raisons souhaitez-vous inscrire votre enfant ?

_____

_____

_____

_____

_____

Pourquoi choisissez-vous une école catholique ?

_____

_____

_____

_____

_____

Comment avez-vous connu l'école Notre Dame de Sion ?

_____

_____

Avez-vous déposé une demande d'inscription dans un autre établissement ?

☐ OUI ☐ NON

Si oui lequel ? _____

Renseignements Complémentaires

☐ Votre enfant est-il suivi en rééducation ? Précisez le nom :

☐ Orthophonie _____

☐ Psychologue et/ou pédopsychiatre _____

☐ Psychomotricien _____

☐ Autres (précisez) : _____

☐ PAI (précisez) : _____

☐ Si inscription EIP, élève testé par : _____

(Fournir la copie des résultats des tests)

Frère et/ou sœur inscrits dans notre établissement :

_____

2 rue Erckmann Chatrian • 67000 STRASBOURG 03 88 35 40 23 ecole@nds67.fr

REGLEMENT INTERIEUR
NOTRE-DAME DE SION

Savoir vivre ensemble à Notre-Dame de Sion Strasbourg

Ce règlement est un rappel des lois, règles et normes qui régissent la vie de la communauté éducative de l'école Notre-Dame de Sion de Strasbourg.

Il a pour but de favoriser une atmosphère de calme, de paix et de confiance qui permette à chacun de grandir selon son propre rythme dans le respect de sa personne et de celle d'autrui.

FONCTIONNEMENT

1 Règles de base de la vie quotidienne

Une assiduité et une ponctualité sont nécessaires au bon fonctionnement de l'école.
Les retards devront être justifiés sur le talon prévu à cet effet dans le carnet de correspondance et remis à l'accueil dès l'arrivée aux Lutins de votre enfant.
A la Dordogne, le talon sera remis à l'enseignant de votre enfant dès son arrivée en classe.
Des retards répétés seront suivis d'un courrier et d'une convocation par le chef d'établissement.
Les absences : il faut téléphoner à l'école pour signaler l'absence de votre enfant. Celle-ci doit également être justifiée par écrit dans le carnet de correspondance (cf. page des absences).
Au-delà d'une absence de 9 ½ journées non justifiées par mois, celles-ci seront signalées à l'Inspection.

2 Santé-hygiène

Santé : l'école n'accueille pas les enfants malades, contagieux. L'école se réserve le droit d'appeler les parents pour venir chercher leur enfant malade.
Ni les élèves, ni les parents ne sont autorisés à apporter des médicaments à l'école. En cas de maladie chronique ou d'allergie, un Projet Accueil Individualisé (PAI) sera mis en place en collaboration avec le médecin scolaire et la direction.
Sans protocole, l'enfant ne pourra déjeuner à la cantine.
La prise de médicaments à l'école doit rester exceptionnelle et ne peut être possible qu'avec une ordonnance et une autorisation écrite des parents.
Une tenue décente est exigée. Nous nous réservons le droit de faire une remarque si cela n'est pas respecté.
Dans le cadre de la prévention de l'obésité et selon les recommandations de l'ARS (Agence Régionale de Santé) nous interdisons les bonbons, les chips, les « yums yums » (pâtes chinoises crues) au moment du goûter.
Nous vous rappelons que le goûter du matin n'est pas une nécessité selon les spécialistes de la nutrition. Les élèves pourront apporter uniquement des fruits secs ou frais, des légumes, des laitages.

3 Respect du matériel et des locaux

En cas de détérioration de matériel scolaire ou autre (vêtements, cartables, livres...), l'élève responsable en assurera la mise en état, les frais étant facturés aux parents.

4 Objets personnels

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter à l'école : ballons en cuir, gadgets, objets dangereux ou bruyants. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets précieux ou de valeur. Le téléphone portable est interdit dans l'enceinte de l'établissement. Il doit être éteint dans le cartable, sous peine d'être confisqué et remis à la directrice.
L'utilisation de clé USB est autorisée à des fins pédagogiques mais cette dernière ne doit pas être un outil d'enregistrement, sous peine de confiscation et de sanction.

5 Accès aux bâtiments

Dès le CP, les enfants accèdent aux bâtiments accompagnés de l'enseignant (dans le bâtiment des Lutins).
Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans le bâtiment sans autorisation aux Lutins et à la Dordogne.
A la Dordogne, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour.
Lors d'un rendez-vous fixé avec l'enseignant(e), le parent se signale et attend à l'accueil.

6 Suivi du travail

Les parents auront à cœur de suivre le travail de leurs enfants. Ils devront signer régulièrement les cahiers, devoirs, évaluations.
Le manque notoire de travail de l'élève amènera à un rendez-vous avec les parents.

7 Cantine

Le temps de la cantine doit être un moment convivial où chaque enfant peut se restaurer dans le calme et la détente. Les enfants ont un temps de récréation avant ou après le temps de restauration.
Aux Lutins l'enfant doit apporter son ticket la veille du repas et le jour même à la Dordogne.

8 Aide aux devoirs

Fonctionnement

L'aide aux devoirs consiste à accompagner l'enfant dans la réalisation de ses devoirs. Cela ne remplace en aucun cas le suivi régulier du travail de l'enfant par les parents.

a. La prise en charge de l'aide aux devoirs commence à 16h30 et termine à 18h00 au plus tard. De 16h30 à 16h45, les enfants sont dans la cour, prennent leur goûter et peuvent aller aux toilettes. De 16h45 à 17h45 les élèves sont en classe, dans leur groupe respectif. Entre 17h45 et 18h00, les enfants sont cherchés par leurs parents dans le hall d'entrée de l'école. Seules les personnes autorisées (inscrites dans le carnet de correspondance) pourront récupérer les enfants à la sortie.

b. Dans le cas où les enfants ont fini leur travail, ils peuvent lire, dessiner ou colorier. Il est nécessaire de laisser systématiquement dans le sac de l'enfant une trousse et un cahier de brouillon pour l'aide aux devoirs.
c. Si un élève oublie ses affaires, il ne peut pas retourner dans la classe les chercher. Il est également interdit de remonter dans les classes à 17h45.

d. Les devoirs à faire sont ceux notés dans le cahier de texte. Si un élève ne complète pas correctement son cahier de texte, il en va de sa responsabilité et il devra s'expliquer directement auprès de son professeur dans le cas où il n'aurait pas fait les devoirs demandés.

CODE DE VIE

1 Dans les bâtiments

J'éteins mon téléphone portable dans l'enceinte de l'établissement et je le laisse dans mon cartable sous peine qu'il soit confisqué et remis à la directrice.
Je me déplace en rang et fais silence avant de pénétrer dans les couloirs menant aux classes.
Je suis poli (e).
Je respecte le travail du personnel de service.
Je n'apporte ni chewing-gum ni bonbons ni sucettes à l'école, (excepté pour les anniversaires).
Je ne circule pas dans les bâtiments sans autorisation.

2 Dans la cour

Je dois avoir un comportement respectueux envers les adultes et envers mes camarades.
Je joue avec les autres sans bagarre en respectant les vêtements.
Je respecte les fleurs, les arbres.
Je demande la permission pour aller aux toilettes et je reviens rapidement dans la cour.
Je respecte le goûter préparé par mes parents, je le partage mais je ne le jette pas.
J'évite les mots et les gestes grossiers ; je ne crache pas.
Quand la cloche sonne, je me range dans le calme et je monte en silence.
Je fais attention aux plus petits que moi.
Je laisse les murs sans graffitis.
Je bois ou je me lave les mains sans éclabousser les autres.
Je ne lance pas de cailloux ou autres objets pouvant blesser.
Je ne peux pas ramener de cartes
Je peux ramener des billes, cordes à sauter, élastique
Je respecte la propreté des toilettes.
Je jette les papiers à la poubelle.

3 A la cantine

Je me range calmement avant de manger. Si je ne respecte pas je mangerai au dernier service.
Je me déplace calmement dans la cantine avec l'autorisation d'un surveillant. Je lève le doigt pour demander l'autorisation de me lever.
Je chuchote pendant le repas.
Dès que je suis installé je commence à manger pour finir tranquillement. Je garde ma table propre et vide correctement mon plateau.
Je ne joue pas avec la nourriture.
Je mange suffisamment pour être en bonne santé.

4 A l'aide aux devoirs

Je m'implique dans mon travail.
Je respecte les lieux de l'étude.
Je n'abime pas et ne dérange pas les affaires de la classe occupée.
Je respecte les adultes ainsi que les autres élèves.
Je respecte le matériel.
Je ne cours pas et ne crie pas dans le hall des Lutins ou à l'accueil du collège.

5 En sortie

Je respecte le code de la route en me déplaçant.
Je respecte le règlement de l'endroit où je me trouve (piscine-musée-patinoire-stade...).
Je respecte les adultes avec lesquels je suis en contact lors des sorties : les parents accompagnateurs et les personnes du lieu d'accueil.

L'enseignant(e) se réserve le droit de ne pas emmener en sortie les enfants irrespectueux, perturbateurs ou violents.

SANCTIONS

A la cantine et à l'Aide aux devoirs
Dans le cas où les règles de la cantine ou de l'aide aux devoirs ne sont pas respectées, le personnel d'encadrement pourra

- Dans un premier temps avertir oralement l'enfant
- Donner une punition écrite à signer par les parents
- Après plusieurs punitions données à l'enfant le chef d'établissement pourra convoquer l'élève et ses parents
- L'élève pourra être exclu de la cantine ou de l'aide aux devoirs si les règles ne sont pas respectées de manière régulière.

En cas de manquement aux lois et aux règles communes

Les élèves qui ne respectent pas les lois et les règles énoncées précédemment s'exposent à une sanction destinée à réparer leur acte. Selon la gravité, la sanction sera de différente nature.

- Un avertissement écrit
- Retrait sur le permis à points
- Heures de retenue pour les CM1 et CM2
- Mise à pied temporaire
- Conseil de discipline

Le conseil de discipline est composé :

- de la directrice
- de l'enseignant (e) de la classe
- d'un autre enseignant de l'école (si besoin)
- de la psychologue
- de l'élève
- de ses parents
- de l'APEL

L'élève et ses parents seront convoqués devant le conseil de discipline par lettre recommandée avec AR.

Rappel : à l'issue du 2ème avertissement écrit pour le comportement ou pour le travail, l'élève ne sera pas réinscrit l'année suivante dans l'établissement.

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Date et signature des représentants légaux :

Date et signature de l'élève :

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

CONTRIBUTION DES FAMILLES

2 rue Erckmann Chatrian • 67000 STRASBOURG
03 88 35 40 23
ecole@nds67.fr

ÉLÈVE

NOM :

Prénom :

Classe :

Régime : ☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire

RESPONSABLE 1

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM :

Prénom :

RESPONSABLE 2

☐ Monsieur ☐ Madame

NOM :

Prénom :

Pour l'année 2024/2025, j'opte pour la catégorie ci-dessous :

CATÉGORIE :

☐ 1 ☐ 4

☐ 2 ☐ 5

☐ 3 ☐ 6

(Cochez la catégorie choisie)

* cf. Tarif ci-joint – Se positionner dans l'une des 6 catégories indiquées

Fait à : le

SIGNATURES DES PARENTS

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

2 rue Erckmann Chatrian • 67000 STRASBOURG
03 88 35 40 23
ecole@nds67.fr

Monsieur (et) – (ou) Madame (1) : _____

Pour l' (les) enfant(s) : _____

_____

_____

opte(nt) pour (2) :

- ☐ le prélèvement automatique trimestriel
- ☐ le prélèvement automatique mensuel
- ☐ le règlement par chèque à réception de la facture

(1) rayer la ou les mentions inutiles ; il s'agit du nom du payeur.
(2) cocher une des trois cases.

A _____ , le _____.

Signature :

Votre compte bancaire sera débité tous les 5 du mois.

TARIFS 2023-2024
ECOLE

Nos tarifs de **l'année scolaire 2022 / 2023** se décomposent comme suit :

1. CONTRIBUTION DE BASE + CONTRIBUTION VOLONTAIRE / MOIS

	REVENUS MENSUELS DE LA FAMILLE			CONTRIBUTION MENSUELLE A PAYER
Catégorie	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et plus	**TOTAL € (base € + volontaire €)**
1	jusqu'à 1 300€	jusqu'à 1 500€	jusqu'à 2 000€	**64.00 € (64 + 0)**
2	1 300 € à 1 500 €	1 500 € à 1 800 €	2 000 € à 2 300 €	**82.40 € (64 + 18.40)**
3	1 500 € à 1 800 €	1 800 € à 2 000 €	2 300 € à 2 500 €	**100.70 € (64 + 36.70)**
4	1 800 € à 2 300 €	2000 € à 2800 €	2 500 € à 3 300 €	**132.00 € (64 + 68.00)**
5	2300 € à 3000 €	2800 € à 4000 €	3 300 € à 4 500 €	**147.20 € (64 + 83.20)**
6	au-delà de 3 000 €	au-delà de 4 000 €	au-delà de 4 500 €	**170.90 € (64 + 106.90)**

Le montant mensuel de la contribution des familles est à payer sur 10 mois d'octobre à juillet.

Selon les dispositions actuelles en vigueur, la contribution volontaire permet une réduction d'impôt de 66% au titre de dons au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général.

Catégorie	1	2	3	4	5	6
Réduction d'impôt annuelle	/	121 €	242 €	448 €	549 €	705 €

2. FRAIS COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES / MOIS

Forfait mensuel de **12.50 € / mois**, payable sur 10 mois d'octobre à juillet.

Ce forfait comprend les frais administratifs, le carnet de liaison, les activités péri-éducatives, les cotisations (APEL, Diocèse, Tutelle, Association Sportive), l'assurance individuelle accident qui couvre votre enfant s'il est victime d'un accident, lors d'activités scolaires ou extra-scolaires (il n'est pas nécessaire de souscrire à une autre assurance scolaire / attention cela est indépendant de la responsabilité civile).

A noter qu'à partir du 2ème enfant inscrit, la cotisation de l'APEL est réduite, ce qui représente une réduction de 13 € sur l'année.

Pour les maternelles, le prix du carnet de liaison de 3.50 € sera extourné.

Des frais annexes pourront être facturés avec information au préalable (sortie culturelle, cinéma, musée, intervenant, …).

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ASSOCIATION NOTRE DAME DE SION à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de ASSOCIATION NOTRE DAME DE SION sis à STRASBOURG.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En

cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Votre Nom

Référence

Votre adresse: Numéro et nom de la rue

Code postal

Ville

Pays

Coordonnées de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN .

Code international d'identification de votre banque - BIC

Créancier

Nom	ASSOCIATION NOTRE DAME DE SION
Identifiant ICS	FR24ZZZ386996
Numéro et nom de la rue	8, BLD DE LA DORDOGNE
Code postal	67000
Ville	STRASBOURG
Pays	FRANCE

Type de paiement :

Paiement récurrent / répétitif x Paiement ponctuel

Signé à (Lieu)

Signature(s) le :

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

3. AUTRES PRESTATIONS OPTIONNELLES

Restauration

L'inscription est valable pour le trimestre complet.

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
Demi-pensionnaire 4 jours / semaine	le prix du repas est de 7.20 € **(*)** **facturation trimestrielle suivant les tarifs ci-dessous**		
	403.20 €	**280.80 €**	**324.00 €**
Repas à la carte	le prix du repas est de 8.00 € **(*)** **inscription obligatoire** en ligne sur le site Ecoledirecte **paiement en ligne sur le site Ecoledirecte**		

(*) le prix du ticket comprend le repas, la surveillance et les frais de fonctionnement.

Pour les enfants de 2 ans ½ et 3 ans : s'ajoutent au prix du repas 2,50 € de frais d'encadrement. Pour les enfants inscrits pour la semaine les frais seront portés sur la facture trimestrielle.

Seules les absences de 4 jours consécutifs et plus pourront être remboursées sous réserve de transmettre une demande accompagnée d'un certificat médical à la comptabilité par mail à : compta@nds67.fr. Les absences pour convenance personnelle ne seront pas prises en compte.

A noter : sur le site des Lutins (de la maternelle au CE2), les repas sont commandés la veille et ne peuvent pas être annulés. Le repas du premier jour d'absence ne pourra donc pas être remboursé.

Accueil du matin, garderie et aide aux devoirs

L'inscription est valable pour le trimestre complet.

Accueil du matin de 7h45 à 8h20	**Garderie Primaire (maternelle et élémentaire) de 16h30 à 17h45**	**Aide aux devoirs de 16h45 à 17h45 (est incluse la surveillance dans la cour de 16h30 à 16h45)**			
Forfait semaine uniquement **42 € / trimestre**	Forfait semaine uniquement **80 € / trimestre**	**30 €** / trim pour 1 séance par semaine	**58.50 €** / trim pour 2 séances par semaine	**87.50 €** /trim pour 3 séances par semaine	**117 €** / trim pour 4 séances par semaine

FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT

L'établissement émet des factures trimestrielles (1er trimestre : de septembre à décembre, 2ème trimestre : de janvier à mars et 3ème trimestre : d'avril à juin).

Attention : toute modification concernant le régime (demi-pensionnaire ou externe) ou l'aide aux devoirs est possible en début de trimestre uniquement en adressant un mail à compta@nds67.fr.

Dates limites pour effectuer des changements :

- *15 septembre pour le 1er trimestre,*
- *15 janvier pour le 2ème trimestre,*
- *15 avril pour le 3ème trimestre.*

Conditions de paiement des factures :

a) **Prélèvement automatique mensuel** : en 10 mensualités du 5 octobre au 5 juillet
b) **Prélèvement automatique trimestriel** : 5 octobre, 5 février et 5 mai

Les frais de rejet de la banque seront refacturés.

Pour d'autres conditions de règlement ou un mode de règlement par chèque ou virement, merci de faire une demande à la comptabilité par mail à compta@nds67.fr. Le paiement en espèce n'est pas accepté.

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

CHARTE ÉDUCATIVE DE CONFIANCE

2 rue Erckmann Chatrian • 67000 STRASBOURG 03 88 35 40 23 ecole@nds67.fr

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarque éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- Désirs d'écoute et de dialogue.
- Refus des à priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

CRÉATION PAR L'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS NÉCESSAIRES À CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion d'appel...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- Organisation de la représentation des parents dans les conseils de classe, conseils de disci pline...
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivie et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

UNE CORESPONSABILITÉ ÉDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le projet d'établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document en confirmant l'inscription.
Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et caque jeune à grandir.

Date : _____

Le chef d'établissement : _____ Les parents : _____

L'élève : _____

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

DOCUMENT RGPD

2 rue Erckmann Chatrian • 67000 STRASBOURG 03 88 35 40 23 ecole@nds67.fr

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement Notre-Dame de Sion 8, bld de la Dordogne – 67000 Strasbourg – 03.88.35.17.53 – college@nds67.fr

Le responsable des traitements est Mme NUSS Laurence, Chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après «Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable (...)
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...) ;
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, ...) ;
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP ...)
- L'inscription aux examens ;
- La gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à ecole@nds67.fr ou un courrier à l'École Notre-Dame de Sion, 2, rue ErckmannChatrian 67000 Strasbourg. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Pour ces données vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

En cas de baptême, les données suivantes (date de baptême – nom des baptisés – nom marraine, parrain) sont en outre collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être notifiées dans le registre des baptêmes.

Dans le cas de Première Communion ou de Profession de Foi les données suivantes (la date – le nom et prénom de l'élève) sont également collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être inscrites sur le registre de la Paroisse.

Dans le cade de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales, et pour les finalités suivantes :

- Au secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationales à des fins de recensement des effectifs,

- À l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette basse de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL. Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.

- Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse : https//www.ec-gabriel.fr/cgu_gabriel.htm
  ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à (adresse de contact Gabriel). Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees et celle de l'APEL nationales à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-données.html

- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- En adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué de la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétaire Générale de l'Enseigne ment Catholique – 277 rue St Jacques – 75005 Paris cedex pour les traitements mis en œuvre pour l'Association Gabriel,
- en vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivités territoriale dont relève l'établissement,
- vous pouvez également adresser un réclamation à la CNIL.

Vous consentez expressément à ce que l'établissement traite ces informations dans le cadre de la scolarisation de l'élève au sein de l'établissement dans les modalités définies au PAI ou au titre du PPS dont il bénéficie.

Pour ces données vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

À _____, le _____

Signatures des parents

École & Collège
Notre-Dame de Sion
Strasbourg

NOTRE-DAME DE SION STRASBOURG

ULIS

2 rue Erckmann Chatrian • 67000 STRASBOURG
03 88 35 40 23
ecole@nds67.fr

DOCUMENTS À FOURNIR POUR CONSTITUER UN DOSSIER ULIS

- [ ] La notification ULIS de la MDPH
- [ ] Le GEVASCO si l'enfant a déjà une reconnaissance de handicap, (accompagnement par une ULIS, ou un AESH individuel/mutualisé)
- [ ] Le bilan orthophonique langage oral et/ou écrit
- [ ] Le bilan orthophonique logicomathématiques si le suivi existe
- [ ] Le bilan psychométrique WISC
- [ ] L'ensemble des documents concernant les suivis de l'enfant
- [ ] Les documents illustrant les troubles du langage

Nous croyons qu'être différent est une force, un atout.

Nous voulons être:

Une école de toutes les intelligences

Nous croyons que :

C'est en se trompant qu'on apprend

Nous mettons en place

- l'évaluation positive
- la différenciation
- Apprendre à apprendre

Tous les élèves peuvent réussir

Nous mettons en place

- Des projets artistiques et sportifs
- les intelligences multiples
- l'accompagnement des élèves à Besoins éducatifs Particuliers

Une école de la coopération

Nous croyons que :

Ensemble, on apprend mieux

Nous mettons en place

- le travail en binôme, le Tutorat
- le décloisonnement
- la médiation par les pairs

Une école pour comprendre le monde

Nous croyons que :

On apprend mieux quand on donne un sens aux apprentissages

Nous mettons en place

- la pédagogie de projets
- Une éducation à la citoyenneté
- la valorisation des talents des élèves